

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 6140

présenté par
M. Nogal

ARTICLE 43

Compléter l'alinéa 9 par la phrase suivante :

« Ils apportent aux ménages des informations juridiques liées à la performance énergétique de leur logement. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement précise que les guichets peuvent apporter des informations et conseils de nature juridique, par exemple pour appuyer les locataires de logements indécents dans leurs démarches.